

VILLE DE RONCQ
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

- NOTE DE PRESENTATION -

Destinataire : M. Patrick BOSSUT

Le Budget supplémentaire que nous vous présentons ce soir fait suite au vote du budget primitif 2019 voté en février dernier.

Ce budget supplémentaire vise principalement :

- A reprendre les crédits d'investissement en dépenses et en recettes **engagés** au 31/12/2018 (appelés plus communément Restes à Réaliser)
- A affecter les excédents de fonctionnement capitalisés de l'exercice 2018
- Enfin, à procéder éventuellement à des ajustements de crédits, tant en recettes qu'en dépenses, en sections de Fonctionnement et d'Investissement.

De manière globale, celui-ci s'équilibre à hauteur de **1 651 220,73 €** réparti comme suit :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci est équilibrée à hauteur de **475 K€**

a) Recettes

Elles concernent quelques ajustements :

- Chapitre 74 (ajustements de dotations DGF et DSU) – 4 000 €
- Chapitre 75 (ajustements des revenus des immeubles) + 4000 €

Le choix a également été fait d'abonder ces recettes par une enveloppe complémentaire provenant en partie des excédents de fonctionnement capitalisés de l'année 2018 pour un montant de **475 K€**.

a) Dépenses

- Les crédits supplémentaires sont répartis comme suit :
1) chapitre 011 : + **500 K€**

DONT :

- + **60 K€** (ajustement enveloppe marché jeunesse notamment garderies : fin des études par les enseignants – basculement en garderies depuis le 01/01/2019)

- + **271 K€** Nouveau contrat d'exploitation éclairage public : + 93 K€ (ajustement de l'enveloppe pour la maintenance et + 178 K€ (géolocalisation des installations)
 - + **14 K€** - Déménagements divers (Ecoles, bibliothèque, maison des associations, cinéma)
 - + **26 K€** - logiciel Tell my city, encodage RFID livres bibliothèque,
 - + **34 K€** - contrats de gardiennage Salle Guy DRUT et pôle de ressources – attention enveloppe partielle – contrats en cours d'année 2019.
 - + **51 K€** : contrat pour déneigement + sel (régularisation suite aux épisodes de forte enneigement en début d'année)
 - Solde (+ **44 K€**) – ajustements divers (vêtements de travail, achat de fournitures et petits matériels, location de nacelle, annonces et insertions spécifiques, achat de granulés pour chaudière de l'Ecole NERUDA....)
- 2) chapitre 65 : + **200 K€** (solde participation ville à la SCIC KALEIDE + ajustement de l'enveloppe à destination des associations)
- 3) chapitre 022 : - **225 K€** (enveloppe Dépenses Imprévues réajustée à la baisse)

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Celle-ci s'équilibre à hauteur de +/- **1,176 Million €**

a) Dépenses

Le budget primitif 2019 avait prévu des crédits totaux pour les dépenses d'équipement pour un montant de +/- **6,2 Millions d'€**. Des ajustements ont été opérés pour le vote de ce budget supplémentaire dont :

- Chapitre 20 : Ajustement de l'enveloppe (compte 2051) : - **4 K€**

Chapitre 21 : + **399 K€** (immobilisations corporelles) Achat équipements pour le pôle de Ressources, salles de la Marelle, Bats et Catry, Ajustement de l'enveloppe travaux salle Bats, ajustements enveloppe pour travaux enfouissement des réseaux, achat de deux panneaux affichage, achat de défibrillateurs pour bâtiments ERP, contrat exploitation piscine année 2019, aménagements pour espaces verts et parcs

- Chapitre 020 : +/- **57 K€** (ajustement de crédits pour équilibrer la section)
- Reprise des RAR : +/- **725 K€**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ELEVE DONC EN DEPENSES A +/- 1 176 K€

b) Recettes

Pour mémoire, l'excédent de fonctionnement de 2018 s'élève à **2 375 068,46 €**.

Comme nous l'avons vu précédemment, nous avons conservé une partie de cet excédent soit **475 K€** en recettes de fonctionnement.

Le solde affecté en recettes d'investissement s'élève donc à **1 900 068,46 €** permettant de fait de **supprimer** l'emprunt d'équilibre de **1,5 M€** inscrit lors du vote du BP 2019.

A cette recette, il convient de rajouter :

- Les RAR de l'année N-1 pour un montant de **185 K€** (dont 105 K€ de subvention et 80 K€ de cession notamment le 1 rue du pôle Nord
- Reprise de l'excédent de financement de l'année N-1 soit +/- **575 K€**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ELEVE DONC EN RECETTES A +/- 1 176 K€

Permettant ainsi de financer nos investissements 2019 sans recours à l'emprunt.

Le débat est ouvert afin de répondre aux questions.

Fait le 9 mai 2019